

Aide au fonctionnement des comités de sport scolaire

Objectif :

Soutenir les comités sportifs de sport scolaire.

Priorité départementale :

Poursuivre l'accompagnement de la pratique sportive.

CONTACT

Direction générale adjointe des
solidarités territoriales, éducatives
et sportives

Direction citoyenneté, vie
associative et sportive

Service vie sportive
Tel : 05.53.69.41.37

Mail :anne.dumais@lotetgaronne.fr

OBJET

Subvention en faveur des comités de sport scolaire

BÉNÉFICIAIRES

Comités de sport scolaire (UNSS, UGSEL, USEP)

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Présentation d'un programme annuel d'activité.
Production d'un état définitif des activités de l'année précédente

MONTANT DE LA SUBVENTION

La commission permanente déterminera chaque année le montant des subventions allouées à l'UNSS, l'USEP et l'UGSEL

MODALITÉ DE VERSEMENT

Les subventions sont versées après décision de la Commission permanente du Département et retour des conventions signées.

Pièces à fournir

Pour la demande

Demande écrite du comité

Pour les paiements

Convention signée.

Date limite de dépôt des dossiers

Avant le 31 janvier